

Le Journal de Gien, 21 novembre 2013

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Unité politique autour des maires ruraux

■ A quelques heures de l'ouverture du Congrès des maires de France, les parlementaires du Loiret soutiennent les petites communes dans leurs interventions à l'Assemblée et au Sénat.

Claude de Ganay, député UMP, a ainsi souligné le besoin de redynamiser le monde rural. « Après avoir rappelé le décrochage socio-économique de la France rurale et « périphérique » (60 % de la population pour un tiers du PIB produit). Le député du Loiret a dressé le constat suivant : « la politique des territoires est en panne ».

### « La politique des territoires en panne »

« En effet, le budget "politique des territoires", qui connaît une baisse considérable de ses crédits (17% en deux ans), ne permettra pas de financer efficacement l'égalité d'accès des usagers aux services publics dans les zones rurales, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'offre des soins par la poursuite du financement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). »

Quelques jours plus tard, le sénateur PS Jean-Pierre Sueur signalait à Gilles Lepeltier, maire de Lion-en-Sullias, et président des maires ruraux du Loiret qu'un amendement, adopté à une large majorité, limiterait le poids d'un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal : « Cet amendement prévoit que la compétence de la réalisation des PLU est transférée aux communautés de communes et d'agglomération dans le délai de trois ans suivant la publication de la loi, si et seulement si, une minorité de blocage ne s'est pas opposée à ce transfert.

Par cet amendement, le Sénat a souhaité prendre en compte les libertés et les capacités d'initiative des communes et de leurs élus en leur permettant, le cas échéant, de s'opposer au transfert de la compétence de la réalisation des PLU à l'intercommunalité dès lors qu'une "minorité de blocage" le souhaitera : 25 % des communes représentant au moins 10 % de la population de l'intercommunalité. »